

Le modèle conceptuel de la nouvelle stratégie

Les contours de la stratégie seront définis selon trois axes :

AXE 1: Pourquoi agir ?

LES FINALITÉS DE LA STRATÉGIE DANS SON ENSEMBLE ET DE CHACUNE DE SES DISPOSITIONS

Ces finalités peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

1 LES CINQ CAUSES MAJEURES de l'érosion de la biodiversité identifiées par l'IPBES



Les changements d'usage des terres et de la mer

la destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport, aux changements d'usage des terres et les ruptures de continuités, etc



L'exploitation directe de certains organismes

la surexploitation d'espèces sauvages : supécherie, déforestation, braconnage...

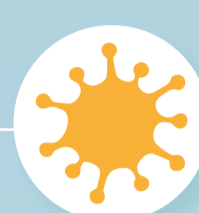


Le changement climatique

qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire



La pollution des eaux, des sols et de l'air, mais aussi les pollutions lumineuse ou phonique



La propagation d'espèces exotiques envahissantes

2 LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Il s'agit ici d'aller au-delà de la protection mais bien de reconquérir des espaces (habitats) pour permettre le maintien voire l'accroissement des populations d'espèces.

3 LA VALORISATION DES BIENFAITS DE LA BIODIVERSITÉ

au profit des citoyens, notamment en recréant du lien entre l'être humain et la nature.

AXE 2: Qui agit ?

LA MOBILISATION POUR L'ACTION: LES ACTEURS

La stratégie ne peut être efficace que si elle précise, pour chacune de ses dispositions :

Qui est responsable ? Qui doit être mobilisé ou associé ? Qui est visé ?

Concrètement, il s'agira d'indiquer, avec un niveau de précision suffisant, qui est concerné, parmi :



L'état et ses opérateurs :

les différents ministères (la dimension interministérielle est centrale); les représentants et services de l'Etat; les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, (au premier rang desquels l'Office français de la biodiversité); les établissements de recherche.



Les entreprises, les acteurs du monde économique, les corps intermédiaires



Les instances consultatives nationales ou territoriales



Les associations et organisations non gouvernementales



Les collectivités et plus généralement les acteurs des territoires



Les partenaires européens et internationaux,

l'action strictement nationale n'ayant qu'une portée limitée face aux enjeux en présence.



Le monde de l'expertise et de la connaissance

Dans cette approche, une place particulière sera donnée :



à la territorialisation de la stratégie,

tant dans son élaboration que dans sa mise en oeuvre



au monde économique et aux entreprises



aux citoyens et aux usagers de la nature

AXE 3: Comment agir ?

LES MODALITÉS D' ACTIONS

La stratégie précisera les outils de politique publique à déployer tout au long des 10 années de sa mise en oeuvre :

Mesures de nature législative ou réglementaire (dimension régalienne)



Programmes de recherche, de développement, de connaissances, d'expérimentations techniques

Incitations économiques, financières et fiscales

Incitations au changement, via l'éducation, la sensibilisation, la labellisation, l'information



Pour être crédible, la stratégie devra être dotée d'outils de suivi et d'évaluation, et bénéficier d'un engagement politique et interministériel fort.



Concrètement, chacune des mesures devra préciser comment elle se situe au regard des trois axes précités, et être assortie d'un calendrier de mise en oeuvre au regard de l'urgence et de la faisabilité.